

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 OCTOBRE 2014

Étaient présents: M. SCHOETTL Maire, MM LECLERCQ, TALFUMIERE et GOUALIN adjoints, MM. PANIGADA, LABURTHE, MATEESCU

MMES, WEGNEZ, FICAT, FARDEAU, ALAZARD, POUPART, GAUTHIER, BOUCHER,

Étaient absents excusés : Mme REVERET

La séance est ouverte à 20 h 50 heures

Secrétaire de séance : Mme FARDEAU

Lecture du compte-rendu du conseil du 2 septembre 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

URBANISME

Déclarations préalables acceptées :

Mme SOLARD – Mulleron : pose de volets roulants
SCI La Grande Ferme – Janvry : réfection de toiture à l'identique
M. EBERHARDT – Mulleron : création d'un carport.

Monsieur LECLERCQ rappelle que la première commission urbanisme s'est bien déroulée, une explication sur la loi ALUR a été faite et une révision du Plan Local d'Urbanisme va être mise en route.

Pour rappel, la Direction Départementales des Territoires ne traitera plus les permis de construire à compter du 1^{er} janvier 2015, une charge supplémentaire pour les communes.

FINANCES

Monsieur TALFUMIERE, adjoint aux finances présente les décisions modificatives n° 2 à 4 qui modifient le budget 2014 afin de programmer des achats supplémentaires notamment un photocopieur pour la mairie ainsi qu'un tableau interactif et un vidéo projecteur pour la classe de Madame BOUCHOUT. Ce matériel sera installé par Keldom PC.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent ces décisions modificatives.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer une convention financière avec le Syndicat de l'Orge pour la création de l'assainissement collectif du Hameau de la Brosse. Afin de stabiliser le prix de l'eau pour les administrés, la commune versera pendant 15 ans au Syndicat de l'Orge la somme de 4 250€.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Monsieur LECLERCQ informe les membres du conseil municipal que suite à la mise en conformité du réseau assainissement sur le hameau de Mulleron, il s'est avéré qu'une canalisation d'eaux pluviales communale passait sous la maison de Madame DROLEZ, place de la Fontaine. C'est donc une somme approximative comprise entre 500 et 800 € qui concernerait la commune. En conséquence Monsieur LECLERCQ propose qu'une participation de 800 € soit versée à Madame DROLEZ.

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision à l'unanimité. Un courrier sera adressé à Mme DROLEZ dans ce sens.

C.C.A.S.

Le voyage en Turquie s'est très bien passé. Pour l'année prochaine, une croisière en Norvège est à l'étude et pourrait se dérouler en septembre.

Repas des retraités le 16 novembre au restaurant du golf de Marivaux. **REPONSE IMPERATIVE AVANT LE 3 NOVEMBRE**

Plantation des arbres pour les nouveaux nés : samedi 15 novembre

Prochaine réunion : 3 novembre à 20 H 45

CAISSE DES ECOLES

Rythmes scolaires : dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, les horaires d'ouverture et de fermeture de classes d'attente, que nous souhaitons, ont été mises en place, à savoir LUNDI – MARDI – JEUDI et VENDREDI : 9 h – 12h et 13 H 30 – 15 h 45, MERCREDI : 9 H – 12 H, grâce à une solidarité énorme des parents.

Une réunion a eu lieu avec l'ensemble des parents pour leur parler de la réforme et des horaires d'attente.

Monsieur SCHOETTL précise que la commune a été convoquée au tribunal administratif pour notre refus d'appliquer les rythmes scolaires et que nous avons été condamnés à ouvrir l'école, que nous n'avons jamais fermée. Un recours a été formé par notre avocat puisqu'à aucun moment l'école de Janvry a été fermée. A ce jour le conseil d'Etat s'est désisté de ce point là, l'avocat du Préfet se défendant de n'avoir jamais parlé de « libertés fondamentales ».

Tous les ordinateurs de l'école ont été déverrouillés par l'Education Nationale.

Monsieur ANDRE a été nommé à la place de Madame EOCHE DUVAL et Madame BOUCHOUT a été nommée directrice intérimaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour le créneau 15 H 45 – 16 H 30, des projets sont à l'étude notamment un enseignement à l'anglais, utilisation d'un potager ...

Monsieur le Maire rappelle que les activités en périscolaire ne seront pas payantes.

RAPPEL : il est impératif que les parents viennent chercher leurs enfants soit à 15 H 45, soit à 16 H 30, il n'est pas gérables pour le personnel d'autoriser des sorties échelonnées.

La classe de Madame BOUCHOUT partira en classe transplantée en Alsace en avril 2015.

TRAVAUX

Assainissement Hameau de la Brosse : il reste la station d'épuration à construire, les branchements aux particuliers se feront après.

Dès que l'assainissement de la Brosse sera terminé, les travaux débiteront sur Janvry Bourg, une enquête auprès des particuliers aura lieu avant tout commencement de travaux.

Le carrelage de la cuisine de l'auberge est terminé.

COMITE DES FETES

Foire de Janvry : des exposants satisfaits.

La fête de la pomme s'est bien déroulée.

Actuellement se déroule à la petite ferme l'exposition de l'association HELIUM.

La Bourse aux vêtements s'est très bien passée pour les organisateurs néanmoins Monsieur le Maire doit les rencontrer afin d'évoquer plusieurs points critiques.

8 et 9 octobre : tournage du film de M. GOUDRY

Samedi 4 octobre : la table des gaulois a ouvert ses portes, 83 personnes et 12 enfants.

Parc animalier : des soucis rencontrés avec le Yack qui est mis en vente, deux lamas et deux alpagas vont rentrer.

Club Hippique : le branchement d'un sanitaire va être mis en place ainsi qu'un hangar pour ranger le matériel agricole de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission des Impôts directs : une liste de 24 commissaires et suppléants est proposée. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.
- La création d'une sente piétonne allant du parking de Mulleron jusqu'à l'abribus, sur le chemin de la Maribelle, est à l'étude. Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention soit faite auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.
- SICTOM : le concours papier redémarre à partir du 1^{er} décembre, commencez à stocker vos papiers !!
- Stationnement dans le village : beaucoup de plaintes concernant les véhicules garés sur les trottoirs, il est impératif que toute personne qui se gare quotidiennement à l'extérieur de sa propriété se pose la question à savoir si les enfants vont pouvoir passer sur les trottoirs afin de se rendre à l'école, notamment sur les rues du Marchais, du Bois de Montmarre et place de la croix Verte. Les trottoirs ne sont pas des parkings, il est important de privilégier les garages et les cours des résidences.
- Schéma d'Aménagement Numérique : Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré pour transférer la compétence à la communauté de communes du pays de Limours. Cette dernière n'ayant pas abouti à l'époque, il est nécessaire aujourd'hui de renouveler ce transfert de compétence. Les membres du conseil municipal approuvent cette décision à l'unanimité cette délibération approuve par conséquent les travaux d'augmentation du débit qui pourraient être réalisés sur le répartiteur de Briis dont dépend Mulleron. Une nouvelle commission a été créée à la CCPL sur ce point, Messieurs LABURTHE et LECLERCQ ont été désignés.
- L'éducation nationale propose Internet par satellite dans les écoles, une proposition est à l'étude.

Désignations des membres du conseil municipal aux diverses commissions de la CCPL

- Petite Enfance : Mme BOUCHER et M. SCHOETTL
 - Mutualisation : MM LECLERCQ et GOUALIN
 - Finances : M. LECLERCQ et Mme POUPART
 - Environnement : MMES REVERET et FARDEAU
 - Développement économique : MM LECLERCQ et SCHOETTL
 - Culture, Patrimoine, Tourisme : M. PANIGADA et MME WEGNEZ
 - Cohésion Sociale : MM SCHOETTL et PANIGADA
 - Multi-accueil : MME BOUCHER et M. SCHOETTL
 - Accueil Loisirs : MMES BOUCHER et ALAZARD
-
- Monsieur le Maire rappelle que M. GAROIS a quitté les locaux de la Petite Ferme et informe qu'il a eu une demande de deux habitantes de la commune pour occuper ces locaux. Si quelqu'un porte un projet pour leur utilisation, la commune est prête à l'étudier, sachant que ces derniers sont réservés à des activités économiques et culturelles qui puissent être en cohérence avec la vie de la commune et les actions de la Petite Ferme, lors du prochain conseil municipal celui ci statuera.
-
- Inscription sur les listes électorales : avant le 31 décembre 2014, se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

RAPPEL :

- Horaires d'utilisation des engins à moteur : LE DIMANCHE DE 10 H à 12 H uniquement.
- Les chiens ne doivent pas divaguer dans les rues, il est demandé aux propriétaires d'être vigilants.
- Les déchets verts doivent être mis en sacs ou en containers appropriés.
- L'entretien des trottoirs est à la charge des riverains
- La commune a interdiction de traiter les « mauvaises herbes » avec des produits phytosanitaires

Prochain conseil municipal : mardi 4 novembre 2014 à 20 H 45

La séance est levée à 23 H 40